AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0794
FR0000079147-FS0345

5 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

U 10

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 avril 2016, la société à responsabilité limitée Financière des Docks[1] (FDD) (1 place Verrazzano – CP610 – 69258 Lyon Cedex 09) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 mars 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société U 10 et détenir individuellement 10 721 647 actions U 10 représentant 21 443 294 droits de vote, soit 57,52% du capital et 69,93% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

À cette occasion, M. Thierry Lièvre n'a franchi aucun seuil et détient, au 31 mars 2016, par l'intermédiaire des sociétés FDD et TLK[3] qu'il contrôle, 11 527 092 actions U 10 représentant 23 054 184 droits de vote, soit 61,84% du capital et 75,18% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FDD	10 721 647	57,52	21 443 294	69,93
TLK	805 444	4,32	1 610 888	5,25
Thierry Lièvre	1	ns	2	ns
Total Thierry Lièvre	**11 527 092**	**61,84**	**23 054 184**	**75,18**

[1] Société contrôlée par M. Thierry Lièvre.
[2] Sur la base d'un capital composé de 18 639 732 actions représentant 30 664 301 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société par actions simplifiée contrôlée par M. Thierry Lièvre.